

La convention de Kampala "outil majeur" pour les déplacés internes au Burundi

PANA, 12 octobre 2011 Bujumbura, Burundi - La convention de l'Union africaine (UA) sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées constitue un "atout majeur" pour venir en aide aux quelque 157.000 Burundais qui vivent aujourd'hui encore hors de chez eux à cause de la décennie "coulée" de guerre civile, a souligné le Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR) dans son bulletin mensuel numéro 4 dont une copie a été transmise mardi à PANA. La convention avait été adoptée à Kampala, en Ouganda, lors d'un sommet spécial de l'UA du 23 octobre selon la même source qui précise que parmi les 43,7 millions de personnes victimes du déplacement forcé au niveau mondial, environ 27,5 millions d'entre eux sont des déplacés internes, dont 12 millions se trouvent sur le continent africain. Dans l'état actuel des choses, seuls 14 pays ont au moins déjà procédé à la ratification du précieux document en fait au moins 15 pour la mise en œuvre effective de la convention de Kampala, déplore le HCR. L'agence spécialisée des Nations unies trouve cependant que le Burundi est déjà actif dans la recherche de solutions durables à la question des personnes déplacées et autres indigents. En mai 2010, le gouvernement du Burundi a adopté une stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit au profit de plus de 500.000 anciens réfugiés extérieurs du pays, des dizaines de milliers d'ex-combattants gouvernementaux et rebelles de la dernière guerre civile ainsi que les déplacés internes, rappelle le HCR, tout en relevant que les efforts ont jusqu'ici visé surtout les deux premières catégories d'indigents.